

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2020_106

Séance du lundi 27 juillet 2020

Membres en exercice : 19	Date de la convocation: 22/07/2020
Présents : 17	<i>L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement</i>
Votants: 17	<i>convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,</i>
Pour : 17	
Contre : 0	<u>Présents</u> : Catherine BLACLARD, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Stephan MAURIN, Olivier MALACHANNE, Lucie BONICEL, Sophie BOISSIER, Fabienne PUCHERAL MOLINES, Gilles MERCIER, Guillaume HARVOIS, Mathieu PUCHERAL, Florence BOISSIER, Thibaud MALGOUYRES, Cyril DJALMIT, Julie DELES
Secrétaire de séance: François FOLCHER	<u>Représentés</u> : <u>Excusés</u> : Daniel MOLINES, Clara ARBOUSSET <u>Absents</u> :

Objet: Prorogation des contrats territoriaux - DE_2020_106

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DE_2020_105

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département de la Lozère a lancé une démarche de contractualisation avec les collectivités locales. Cette contractualisation détermine en particulier les engagements d'interventions financières du Département de la Lozère sur les projets d'investissement porté par la collectivité sur la période 2018-2020.

Or, suite aux élections municipales de mars 2020 qui vont s'étaler jusqu'en juin au regard de la crise sanitaire, le Département a souhaité laisser un temps certain aux instances décisionnelles renouvelées pour définir et caractériser les projets à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux du territoire, avant d'initier une nouvelle période de contractualisation.

Dans ces circonstances, une prolongation d'un an des contrats territoriaux de deuxième génération est annoncée avec revalorisation de l'enveloppe dédiée, dans l'attente d'une nouvelle génération. Pour définir les opérations à intégrer aux contrats pour 2021, le Département prévoit d'une part un accompagnement du programme de voirie au prorata du linéaire de voirie et d'autre part lance un appel à projets pour des dossiers prêts à démarrer.

Afin de bénéficier d'un accompagnement financier du Département pour les projets dont la mise en œuvre est prévue soit au second semestre 2020 soit en 2021, la collectivité doit faire part de son intérêt pour une subvention pour les travaux de voirie (sans avoir le détail des travaux pour le moment) et déposer un ou des dossiers de candidature pour les projets d'investissements qu'elle souhaite porter en maîtrise d'ouvrage.

Le montant de subvention disponible pour la réalisation de travaux de voirie sur notre collectivité est évalué à 33 064 €

Vu le règlement des Contrats Territoriaux et de l'appel à projets adopté par délibération de la Commission Permanente du Département de la Lozère n° CP_20_112 du 20 avril 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

APPROUVE les projets inscrits dans le tableau ci-dessous.

RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/09/2020 048-200057594-20200727-DE_2020_106-DE

Priorité	Nom du projet	Montant des travaux HT	Subvention du Département sollicitée	Date de réalisation
1	Restructuration du camping municipal du Pont de Montvert	200 000 €	40 000.00 €	2021
2	Rénovation de l'ancienne école de Masméjean	40 000 €	10 000 €	2021
3	Rachat de la part PNC et mise en sécurité de la maison du Mont Lozère	350 000 €	105 000 €	2021
4	Création d'une salle d'archives communales	40 000 €	8 000 €	2021

PROPOSE de déposer les dossiers de candidature correspondant aux opérations précédemment listées à l'appel à projets initié par le Département de la Lozère

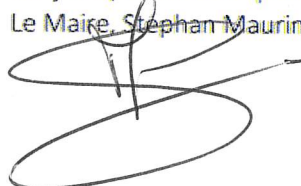
SOUHAITE bénéficier d'une subvention pour la réalisation de travaux de voirie à hauteur de 33 064 € HT

PROPOSE d'inscrire les opérations sélectionnées à l'appel à projets et la subvention pour la réalisation de travaux de voirie 2021 dans le Contrat Territorial du Département de la Lozère

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant la date d'accusé de réception du dossier de demande de subvention au Département.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Stephan Maurin



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/09/2020 048-200057594-20200727-DE_2020_106-DE